

« Il faut substituer la ville "groseille" à la ville "pastèque" »



Pour réduire la consommation énergétique, qu'est-ce qui est de la responsabilité

des autorités, des entreprises et des individus ?

Une ville est une somme d'intérêts contradictoires. Ainsi, l'intérêt de la grande distribution, c'est d'ouvrir des magasins près des grands axes routiers pour qu'ils soient facilement livrés par camions. Mais ce n'est ni l'intérêt des clients, qui doivent se déplacer parfois sur de longues distances, ni celui de la collectivité, qui doit entretenir le réseau routier urbain et déployer des transports en commun. On se retrouve aujourd'hui avec des centres commerciaux plantés dans des zones où n'existe aucune vie sociale. C'est un modèle en bout de course. L'an dernier, quatre-vingt-trois grands centres commerciaux installés en périphérie ont fermé aux Etats-Unis. Des réglementations locales innovantes se mettent en place. A Fribourg, par exemple, les supermarchés n'ont pas le droit de vendre des produits de première nécessité, pour préserver le commerce de centre ville. La boîte à outils pour les élus s'étoffe.

Comment peut-on agir sur l'organisation actuelle des villes ?

Pendant des décennies, on a pensé qu'on avait de l'espace à revendre et du pétrole pas cher pour parcourir de grandes distances. La ville s'est

développée en cercles concentriques, séparant les fonctions d'habitat et d'emploi, augmentant les distances quotidiennes entre domicile et travail, rejetant en périphérie les populations les plus pauvres. Le prix du foncier est une source fondamentale d'injustice sociale. Les ménages les moins aisés habitent loin des centres-villes, là où les transports en commun ne sont pas rentables du fait d'un habitat trop peu dense. Ces personnes sont les premières victimes de la hausse inéluctable du pétrole. A cette organisation de « ville pastèque », il va falloir substituer la ville « groseille », où chaque quartier et bourg péri-urbain fait cohabiter emploi, commerces et logement, est suffisamment dense pour promouvoir les transports en commun, le vélo et la marche à pied. Des villes allemandes interdisent de construire des bâtiments qui ne sont pas à très basse consommation d'énergie. Munich est reconnue pour sa lutte contre l'étalement urbain grâce à une coopération intercommunale exemplaire. Elle est aujourd'hui plébiscitée par ses habitants pour sa qualité de vie. En France, la loi SRU a de bonnes intentions, mais elle est insuffisante.

Les lois sur le Grenelle de l'environnement vont-elles faire bouger les choses ?

L'instauration de « plans énergie/climat territoriaux » va permettre aux collectivités de se re-responsabiliser vis-à-vis de leur consommation d'énergie et de leurs

émissions de CO₂. Ces plans, voulus par le Grenelle de l'environnement et mis en œuvre par les conseils régionaux, détaillent les sources d'émissions de CO₂ sur un territoire donné – région, département, ville – et exposent les actions à mener pour les réduire. Entreprises, commerces, ménages, municipalités connaîtront ainsi leurs marges de progrès, les actions concrètes à entreprendre. L'urbanisme visera à maîtriser consommation et émissions. Ce sont de bons débuts. Mais le foncier laissé au libre marché a fait des dégâts. Il va falloir planifier de façon plus stricte les zones urbaines, reprendre le contrôle d'un territoire urbain où vivent 80 % des Français et d'où proviennent 70 à 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Sur le terrain, ça bouge. Près de 1 000 villes européennes sont engagées sur les objectifs de l'Union européenne dans le cadre de la Convention des maires. Elles vont mettre en œuvre les politiques locales nécessaires pour atteindre les 20 % d'énergies renouvelables, les 20 % d'économies d'énergie et les 20 % de CO₂ en moins décidés par les 27 Etats membres. C'est la contribution des pouvoirs locaux aux objectifs nationaux. **PROPOS RECUEILLIS PAR LOÏC CHAUVEAU**

Délégué général d'Energie-Cités, réseau de 1 000 villes de 30 pays européens œuvrant pour des politiques énergétiques soutenables.